N° ADM/2011/33

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

PREFECTURE DE L'YONNE
18 JUIL. 2011
ARRIVEE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : **Date d'affichage de la convocation :**	6 juin 2011 6 juin 2011	**Nombre de conseillers communautaires** En exercice: **29** Présents : **27** Votants : **28**

Séance du mardi 14 juin 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi quatorze juin deux mille onze à dix neuf heures, à la salle communale de Villecien, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINE, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT (supplée Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (supplée Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ.

ETAIENT EXCUSES :
Madame Manuelle MOINE (suppléé par Monsieur Yann CHANDIVERT)
Monsieur Thierry LEAU (supplée par Monsieur Mohamed EL HAÏBA)
Madame Valérie BRUSIN (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BAUSSART)
Monsieur Michel THIAVILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

***

OBJET : Schéma départemental de coopération intercommunale

N° ADM/2011/33	Conseil communautaire du 14 juin 2011

PREFECTURE DE L'YONNE
18 JUIL. 2011
ARRIVEE

OBJET : Schéma départemental de coopération intercommunale

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) est le cadre de référence pour l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département ;
Conformément aux dispositions de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le SDCI vise les objectifs suivants :

- La couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- La rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre ;
- La réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Monsieur le Préfet de l'Yonne a réuni les membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 6 mai 2011 et a présenté le projet du nouveau schéma.

A- Couverture intégrale du territoire et rationalisation du territoire : impact pour la CCJ

Le projet prévoit une forte extension du périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien puisqu'elle regrouperait 21 communes pour 23 068 habitants :

- Les 10 communes du canton de Joigny : *Joigny, Béon, Cézy, Champlay, Chamvres, Looze, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Villecien et Villevallier*
- Les 9 communes du canton de Saint-Julien-du-Sault : *Saint-Julien-du-Sault, La Celle Saint-Cyr, Verlin, Saint-Martin d'Ordon, Saint-Loup d'Ordon, Cudot, Précy-sur-Vrin, Sépeaux, Saint-Romain le Preux*
- *Bussy en Othe et Brion.*

Considérant les nombreuses rencontres avec la majorité des maires des communes concernées,

Considérant l'existence d'un même bassin de vie entre ces communes et la réalité observée des habitudes quotidiennes des citoyens,

Considérant la nécessité d'anticiper, à moyen terme, la construction d'un véritable Centre-Yonne, capable d'assurer un développement harmonieux mais indépendant des bassins de vie Sénonais et Auxerrois,
Il est proposé aux conseillers communautaires de valider cette proposition préfectorale, dont chaque membre a eu connaissance.

Considérant par ailleurs le travail mené conjointement par les communes rurales du canton de Saint-Julien-du-Sault et les communes constituant la Communauté de Communes des Côteaux de la Chanteraine (Chevillon, Prunoy et Villefranche St Phal),

Considérant le taux d'intégration, élevé, de cette intercommunalité,

Considérant l'intérêt porté par les élus de la Communauté de Communes des Côteaux de la Chanteraine à rejoindre la Communauté de Communes du Jovinien en cas d'impossibilité d'agrandissement de cette première,

Il est proposé aux conseillers communautaires de se déclarer favorables à l'entrée des communes de Chevillon, Prunoy et Villefranche Saint Phal, sous réserve de la création, au préalable, d'une commune nouvelle permettant plus aisément une intégration à la CCJ.

B- Syndicats intercommunaux

Sur le sujet des déchets, Monsieur le Préfet et ses services imaginent cinq syndicats de traitement dans l'Yonne : trois d'entre eux seraient des créations, deux seraient des redécoupages.

Le syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne appartiendrait à cette seconde catégorie, puisque son périmètre futur le priverait des communautés de communes du Chablisien, du Florentinois, d'Othe en Armançon et de la Vallée du Serein, ainsi que d'une partie de l'actuel syndicat mixte du Sud de la Forêt d'Othe.

Considérant la qualité du travail accompli et les habitudes de travail qui se sont créées entre les collectivités actuellement adhérentes du syndicat du centre Yonne,

Il est proposé aux conseillers communautaires de s'opposer au schéma présenté et de solliciter une correction de ce schéma en conservant le périmètre actuel du syndicat corrigé de l'évolution des périmètres des communautés de communes adhérentes.

Vu l'exposé du président,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité - une abstention (M.RAVESJ)

DECIDE :

-de valider la proposition préfectorale prévoyant une forte extension du périmètre de la Communauté de Communes du Jovinien puisqu'elle regrouperait 21 communes pour 23 068 habitants :
*Les 10 communes du canton de Joigny : *Joigny, Béon, Cézy, Champlay, Chamvres, Looze, Paroy-sur-Tholon, Saint-Aubin-sur-Yonne, Villecien et Villevallier*
*Les 9 communes du canton de Saint-Julien-du-Sault : *Saint-Julien-du-Sault, La Celle Saint-Cyr, Verlin, Saint-Martin d'Ordon, Saint-Loup d'Ordon, Cudot, Précy-sur-Vrin, Sépeaux, Saint-Romain le Preux*
**Bussy en Othe et Brion.*

-de se déclarer favorable à l'entrée des communes de Chevillon, Prunoy et Villefranche Saint Phal, sous réserve de la création, au préalable, d'une commune nouvelle permettant plus aisément une intégration à la CCJ.

-de s'opposer au schéma proposé concernant les déchets et plus particulièrement sur le syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne et de solliciter une correction de ce schéma en conservant le périmètre actuel du syndicat corrigé de l'évolution des périmètres des communautés de communes adhérentes.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

Communauté de Communes du Jovinien

PREFECTURE DE L'YONNE
18 JUIL. 2011
ARRIVÉE

Date de réception par la Préfecture : 18/07/2011

date de publication : 19/07/2011